



Communiqué de presse

L'Ucanss signe un avenant 2021 à sa Convention d'Objectifs et de Gestion

Alors que sa Convention d'Objectifs et de Gestion 2017-2020 s'est achevée récemment, l'Ucanss a signé avec ses Ministères de tutelle un avenant 2021 qui fera le lien avec sa future COG 2022-26, positionnée en amont de celles des Caisses nationales de la Sécurité sociale afin d'en aligner les ambitions.

La COG 2017-2020 de l'Ucanss s'est achevée en décembre dernier. Pendant ces 4 années, l'Ucanss a affirmé son expertise sur les nombreux sujets qu'elle coordonne pour l'ensemble des acteurs de la Sécurité sociale, Caisses nationales et organismes locaux. Que ce soit en matière de dialogue social, de conseil juridique, de négociation de marchés mutualisés par sa Centrale d'achats, d'accompagnement des organismes dans leurs projets immobiliers, de construction de la marque employeur Sécurité sociale, ou encore de développement de la qualification de nos salariés.

Des ambitions partagées avec les Caisses nationales. L'Ucanss portant des sujets d'intérêt commun à toutes les branches, positionner la prochaine COG une année avant celles des Caisses nationales permettra d'aligner les ambitions de l'Ucanss avec celles des Caisses nationales. Ainsi un avenant spécifiquement dédié à cette année 2021 a été privilégié pour l'Ucanss. Sa prochaine COG couvrira quant à elle la période 2022-2026.

Une ambition réaffirmée : contribuer à la performance des organismes et de la Sécurité sociale. Cet avenant dresse les priorités et objectifs de l'Ucanss pour répondre à un enjeu fort : contribuer à la performance économique, sociale et environnementale de la Sécurité sociale.

- Sur le plan social, l'amélioration des conditions de vie et de travail des 150 000 salariés de la Sécurité sociale, l'intégration des salariés handicapés, ou encore la promotion de la diversité en matière de recrutement constituent les priorités de l'Ucanss.

- Concernant la performance économique, le développement de la Centrale d'achat et l'élaboration de stratégies différenciées par type d'achat constituent de puissants leviers d'économies.
- Sur le plan environnemental, l'Ucanss souhaite contribuer à accélérer la transition énergétique de la Sécurité sociale et réduire massivement ses consommations, le programme Impulsion2021 en étant une illustration forte.

Enfin, au regard du contexte particulier, l'Ucanss s'est saisi de la question de l'aménagement des espaces de travail, d'évolution des modes d'organisation ou de transformation managériale.

Découvrez l'intégralité de cet avenant et de ses orientations et objectifs [en cliquant sur ce lien](#).

Contact presse

Catherine Techer – ctecher@ucanss.fr – 01 45 38 83 29

La Sécurité sociale. Créée en 1945, la Sécurité sociale est constituée de 4 branches (Allocations familiales, Assurance maladie, Assurance retraite, Recouvrement). Elle regroupe plus de 300 organismes de droit privé répartis sur l'ensemble du territoire, qui emploient 150 000 collaborateurs et recrutent 10 000 personnes par an.

L'Ucanss. Fédération de tous les acteurs de la Sécurité sociale, l'Ucanss pilote et anime des démarches communes, au service des branches et des organismes locaux. Elle a notamment pour missions de négocier et conclure les conventions collectives, d'appuyer le développement RH de l'Institution ou de mutualiser des prestations (politiques d'achats, immobilier, statistiques, communication, etc.).